

# Travaux La Grattine

## Foire aux questions

### **Quelles entreprises réalisent les travaux ?**

La S.A. [Wanty](#)

### **Quand commencent les travaux ?**

A partir du jeudi 15 mars 2018

### **Quels sont les délais pour la première phase des travaux ?**

La première phase consistera principalement à élargir la voirie existante pour y déplacer les impétrants. Cette opération devrait durer 6 à 8 mois et ne pas engendrer de gros problèmes de circulation.

Cette première phase se terminera vers le mois d'octobre 2018

### **Le complexe Cora et les magasins aux abords seront-ils accessibles ?**

Oui.

Des signaux de chantier indiqueront les zones en travaux. Toutefois, de manière ponctuelle, les accès aux différents commerces seront perturbés mais l'entreprise en charge des travaux garantit toujours une accessibilité directe ou alternative.

### **Les mesures de circulation prises pour cette première phase vont-elles provoquer des embouteillages ?**

Cette première phase ne devrait pas engendrer de gros problèmes de circulation.

Toutes les mesures seront prises pour l'éviter, en ce compris aux alentours du site (entrée/sortie de l'autoroute, fluidité de la circulation assurée par des panneaux indicateurs et une présence policière ponctuelle).

### **Quand débutera la 2e phase des travaux, avec la réalisation des Giratoires ?**

Début 2019, en accord avec le centre commercial Cora, après la période des Fêtes de fin d'année et des soldes.

### **Combien de temps vont durer les travaux ?**

Environ 2 ans et demi.

### **Quels sont les aménagements prévus pour les cyclistes et les piétons dans ce réaménagement ?**

Les trottoirs et les traversées ont été dimensionnés pour accueillir les piétons et les cyclistes (suivant les normes en vigueur).

Comme les giratoires se trouvent à la même hauteur que les trottoirs, l'accessibilité sera facile pour les piétons et cyclistes.

### **Vous vous posez d'autres questions ?**

Merci d'envoyer un mail à [mobilite@lalouviere.be](mailto:mobilite@lalouviere.be)